

- 7 FEV. 2018

Séance du 29 janvier 2018 à 19 heures

Commune de CAHORS – CHAI - Salle de réunion

*Aujourd'hui, 29 janvier deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la  
Commune de CAHORS – Salle de réunion - CHAI*

Etaient présents :

55 titulaires dont 4 possédant une procuration  
10 suppléants

▪ TITULAIRES : 55

ARCAMBAL  
BELLEFONT-LA RAUZE  
BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,  
M. PARNAUDEAU Willy  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.  
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M.  
BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU  
Hélène, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY  
Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine,  
M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc,  
M. TILLOU José,

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès  
M. REIX Jean-Albert,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
Mme HILT Martine,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. BORIES Olivier,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAUUR Pascal,

ST DENIS CATUS  
ST GERY-VERS  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS

▪ SUPPLEANTS : 10

BOUZIES  
BOISSIERES  
CAILLAC

Mme MARMIESE Yvette,  
Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. MARTIN Caroline,

CIEURAC  
FONTANES  
LABASTIDE DU VERT  
LHERM  
MONTGESTY  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

M. GARD Michel,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

18 titulaires

BOUZIES  
CAHORS

M. RAFFY Gilles,  
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle  
(procuration donnée à M. SIMON), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise,  
Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy,

CATUS  
DOUELLE  
ESPERE  
LABASTIDE DU VERT  
MERCUES

M. VAZ Victor,  
Mme LANES Bénédicte (procuration donnée à M. LAVAU),  
Mme BOURDARIE Paulette,  
M. CANCEIL Philippe,  
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à M. PETIT), Mme  
RIVIER-DELFAU Isabelle,

PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST GERY - VERS  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TRESPoux-RASSIELS

M. CHATAIN Thierry,  
M. MIQUEL Gérard,  
M. GILES Jérôme,  
M. GILBERT Joël,  
M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

12 suppléants

CABRERETS  
CALAMANE  
FRANCOULES  
GIGOZAC  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST PIERRE LAFEUILLE

M. PAULIN Peter,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
Mme LAVERGNE Lydie,  
M. OUVRARD François,  
M. BARDINA Fabien,  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PONS Stéphane,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. SOULIER Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Finances

Objet : Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des  
Inondations (GEMAPI)

A été adopté à la majorité

4 contres : M. PARNAUDEAU, M. MAFFRE, M. GALTHIE, M. FOURNIER.

5 abstentions : M. TESTA, M. STEVENARD, M. PEYRUS, M. REIX, Mme LOOCK.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 29 janvier 2018

Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Pierre COSTES/Nadege LAYRISSÉ

Direction : Finances

**Objet : Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article 1530 bis du Code général des Impôts,

Le Grand Cahors étant, depuis le 1er janvier 2018, de plein droit compétent en matière d'exercice de la compétence GEMAPI, il a été proposé d'instituer à compter de la même date la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il convient donc en suivant de délibérer pour fixer le produit attendu de cette taxe en 2018.

En application des dispositions de l'article 1530 bis du Code général des Impôts, le produit de cette taxe est arrêté avant le 1er octobre de chaque année (dérogation jusqu'au 15 février pour l'année 2018) pour application l'année suivante par l'organe délibérant de l'EPCI, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par an par habitant résidant sur le territoire relevant de sa compétence (soit un produit total potentiel de 1 695 800 € pour le Grand Cahors).

Par ailleurs, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Il est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Considérant les dépenses prévues cette année dans le cadre de la compétence GEMAPI :

GEMAPI	Dépenses	
	Fonctionnement	Investissement (reste à charge)
<b>Entree Sud</b>	<b>80 000 €</b>	<b>200 000 €</b>
Frais de personnel	80 000 €	
Etudes et prestations diverses		200 000 €
<b>Lac Vert</b>	<b>80 000 €</b>	<b>36 000 €</b>
Frais entretien annuel		
frais de personnel	15 000 €	
prestations	5 000 €	
Travaux supplémentaires		36 000 €
Annuité emprunt sur travaux antérieurs	60 000 €	
<b>Berges du Lot</b>	<b>15 000 €</b>	<b>105 000 €</b>
Travaux		105 000 €
Personnel	15 000 €	
<b>Rance Célé</b>	<b>- €</b>	<b>140 000 €</b>
Travaux		140 000 €
<b>Ingenierie préparatoire</b>	<b>15 127 €</b>	<b>15 000 €</b>
Frais de personnel	15 127 €	
Etude		15 000 €
<b>Frais généraux (avec charges de perso)</b>	<b>33 345 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>223 472 €</b>	<b>496 000 €</b>

Considérant le financement des investissements à hauteur de 62.5% par emprunt (moyenne de 2014 à 2017) ;

Considérant l'annuité d'emprunt afférente aux dépenses d'investissement identifiées ci-dessus à hauteur de 15 900€ ;

Il apparaît nécessaire de fixer le produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 425 000€ pour l'année 2018.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De fixer le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à hauteur de 425 000€ pour l'année 2018 ;
- b- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
 Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE